L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR DELLIET, MAGNE & Cie.

No. 81, RUE CHARTRES.

Journal quotidien, politique, commercial, littéraire, etc. Prix : [illegible] par année.

CANDIDATS WHIGS

CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE,

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS

WILLIAM H. HARRISON

DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS-UNIS

JOHN TYLER,

DE LA VIRGINIE.

NOUVELLE-ORLEANS :

JEUDI MATIN, 20 FEVRIER 1840.

La malle nous a apporté aujourd'hui un grand nombre de journaux ; mais aucun d'une date récente venant de New-York.

Le Tennessee et le Mississipi se rallient avec un grand enthousiasme autour du général Harrison ; et cet enthousiasme est un gage de plus du succès des nous suprêmes. Une assemblée whig, tenue à Nashville le 2 courant, a été fort nombreuse et nombreuse des meilleurs citoyens. Elle a désigné d'unanimité candidats pour représenter l'Etat dans l'élection du Président et du Vice-Président. Il en a été de même dans l'assemblée qui a eu lieu à Jackson. Chaque jour vient affermir nos espérances.

La Virginie Occidentale témoigne un grand enthousiasme pour Harrison. La Virginie Orientale lui donnera une imposante majorité. Les Whigs espèrent bien réunir autour du vieux *Hêtre* toute l'*Old Dominion*.

Le *Ohio Confederate*, rapporte l'un des journaux les plus chauds et les plus hideuses du parti de l'aristocratie, vient d'arborer le drapeau de Harrison et de Tyler.

Extrait de notre Correspondance particulière.

WASHINGTON, 7 février 1840.

SENAT.—M. Norvell du Michigan présente les titres d'Augustus T. Porter élu sénateur par cet Etat. M. Porter vient prendre son siège.

Une discussion s'engage à l'occasion de la route du Cumberland après de forts longs développements, une résolution a enfin été adoptée par M. Preston et un amendement de M. Young sont repoussés.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.—Mr. *Jones* de la Virginie demande que la chambre se forme en comité général pour s'occuper du bill qui approprie des fonds au paiement des pensions des révolutionnaires et autres pour l'année 1840.

M. Pawnee de la Géorgie s'oppose que les fonds affectés au paiement des pensions soient épuisés, lors que la somme nécessaire pour ce service a été votée dans la dernière session. M. Jones prend cela tient à la difficulté des transferts.

La chambre se forme en comité général. M. Lincoln du Mass. est au fauteuil.

M. Rice Garland lit un document qui prouve que $1,400,000 doivent être entre les mains des agents des pensions, la plupart gardiens de l'administration. M. Waddy Thompson s'oppose à ce qu'on vote ensuite de nouveaux fonds pour ces agens, lorsqu'il est évident que le gouvernement aura liberté obligé de demander à contracter des bons de la trésorerie. La chambre s'ajourne avant d'avoir pris une décision.

NOUVELLES D'EUROPE.

On a reçu par le trois-mâts anglais *Harriett Watt*, capt. Beynon, arrivé à Charleston le 12 février, des nouvelles de Belfast jusqu'au 28 décembre. Les dates de Londres et de Liverpool ne sont pas plus récentes que celles déjà reçues par le *Patrick Henry*.

ARMEE DES ETATS-UNIS.

L'armée des Etats-Unis devrait s'élever tout compris, à 12,539 hommes, officiers et soldats. En voici le détail :

2 Régiments de dragons	1,200 hommes
4 " d'Artillerie	3000 "
8 " d'Infanterie	7500 "
Officiers d'ordonnance	320 "
Ingénieurs, &c.	79 "
Etat Major général	63 "
Département médical	83 "
Total	12,539

Mais d'après les derniers retours qui accompagnent le rapport du secrétaire de la guerre, le total effectif des hommes de ce moment sous le drapeau s'élève à peine à la moitié des forces nécessaires, c. à. d 6020

Il y a six régiments dans la Floride : le 2e rég. de dragons, fort d'environ 400 h., le 3e d'artillerie; et les 1er, 2e, 6e et 7e d'infanterie qui sont, terme moyen, composés de 300 hommes chacun.

Une note jointe au rapport du chirurgien-général, donnant le nombre des cas traités durant l'année ainsi que le nombre des décès, semble indiquer que le département médical de l'armée est fort bien composé et se distingue par de grands talents. Le nombre des cas de toutes sortes qui ont été traités s'élève à 22 248, sur lesquels il n'y a eu que 214 décès.

JOURNAUX MEXICAINS.

Nous empruntons au *Diario del Gobierno* de Mexico, la statistique suivante des journaux de la République Mexicaine.

El Anteor, de Chihuahua; *El Libero*, de Campeche; *La Gaceta*, de Guadalajara; *El Consitidador*, de Jalapa; *La Brisa y el Aseio*, de Matamoros; *El Constitucional*, de Merida; *El Diario del Gobierno*, *El Iris*, *El Mosquito*, *El Cosmopolita*, *El Zurriago*, *El Duende*, *La Enseña*, *La Reforma*, *La Zurriaga*, et le *Courrier des deux mondes* de Mexico, ce dernier publié en français.

El Rejenerador, *El Afabato*, *El Santanista*, de Oajaca.

La Luz, de Oaxaca; *El Amigo de la Religion* de Puebla; *La Gaceta*, de San Luis de Potosi, *El Defensor*, de Tampico; *El Censor*, de Vera Cruz; *La Concordia*, de Victoria de Tamaulipas; *La Gaceta*, de Zacatecas.

Dans cette liste ne sont pas compris: *El Semanario*, de Mineraly; *El Diario de los Niños*, de Mexico et divers numéros hebdomadaires d'éducation, commerciales, sciences: ceux ci.

On compte 11 y a 10 journaux à Mexico : 140 dans tout l'étendue de la République.

THEATRE D'ORLEANS.

BENEFICE DE M. HEYMAN.

La représentation de mardi hier avait attiré à la Salle d'Orléans une foule nombreuse et choisie : chacun s'était empressé de venir témoigner par sa présence tout l'intérêt qu'il porte à notre premier ténor. Ce n'était pas le drame nouveau qu'on venait voir, mais bien M. Heyman qu'on venait applaudir, et l'on ne nous en voudra pas sans doute de nous occuper de lui seul aujourd'hui : il vaut certes la peine qu'on lui consacre une soirée toute entière et un article tout entier. Par malheur les exigences actuelles de notre feuille nous empêchent d'y donner tous le développement que nous serions voulu.

M. Heyman n'a pas avant hier que dans le second acte de *l'Ecbair*; c'est bien peu; mais il a trouvé le moyen de déployer durant cette courte apparition toutes les qualités qu'il possède, et il nous a causé un plaisir d'autant plus vif qu'il n'a laissé paraître aucun de ces défauts pour lesquels nous lui avons de tous à autre fait la guerre. M. Heyman a été supérieur à tous les souvenirs que nous avions de lui, et nous a prouvé ce soir-là qu'il était un chanteur plein d'âme, de verve et d'habileté; et nous en avons conclu que si parfois il était faible, cela tenait à une négligence que ne devrait jamais se permettre un artiste comme lui, peut être aussi à je ne sais quel sentiment de lassitude et de découragement que nous avons gêné d'expliquer. Le public de notre ville aimé M. Heyman, il le lui a prouvé mille fois : et cet artiste avait pu en douter, les applaudissements dont il a été salué à son entrée en scène marchant lui en avaient donné la certitude. Ces applaudissements l'ont électrisé; il a dit sa première cavatine avec un sentiment et un goût inexprimable; et dans le beau duo avec Mlle Calvé, il a mis un être, une vérité, une puissance qui ont fait une impression profonde. Jamais la phrase si admirable : *Je t'aime et pour la vie n'a été rendue d'une manière plus émouvante.*

Ah ! M. Heyman, lorsqu'on est capable de s'élever à une telle hauteur, on est bien coupable de ne pas faire de continuels efforts pour y rester toujours ! Il vous suffirait pourtant de le vouloir. Les légères défauts que l'on pourrait signaler en vous, sont volontaires, nous le croyons; ils disparaîtront donc quand vous le voudrez : vous nous l'avez prouvé avant hier. Alors il ne restera plus que les qualités qui font de vous un chanteur véritablement remarquable. Personne en effet ne dit la phrase musicale avec une justesse et une fermeté plus grandes ; personne n'aborde la difficulté avec plus d'audace, personne n'en triomphe d'ordinaire avec plus de bonheur; bien que votre voix manque un peu d'éclat et de puissance, vous avez au besoin trouver des accents tout à la fois pénétrans et doux qui nous émeuvent et nous transportent. Soyez donc toujours ce que vous pouvez être, M. Heyman, et tout le monde vous rendra complètement la justice que vous méritez, tout le monde vous applaudira comme on vous a applaudi mardi soir, c'est-à-dire avec un véritable enthousiasme.

P. A.

MEXIQUE

Nous avons reçu les journaux de Mexico jusqu'au 14 janvier. Le Président a prononcé son discours devant les chambres réunies le 1er. Janvier. Ce document officiel est en grande partie consacré à la question du Texas.

Le gouvernement Mexicain paraît toujours s'occuper des mesures nécessaires pour faire rentrer le Texas sous sa domination. Nous ne pouvons cependant prendre ces manifestations au sérieux ; il nous paraît impossible que le Mexique ne voie pas que la séparation du Texas est maintenant un fait accompli qu'il faut accepter de bonne grâce. Le Texas est maintenant un Etat indépendant en fait et en droit : un fait qu'il n'est pas en pouvoir du Mexique de le reconquérir, en droit, car où voit des vrais principes de démocratie, les peuples ont partout et toujours le droit de se donner la forme de gouvernement qui leur convient.

En se séparant du Mexique et en proclamant son indépendance, le Texas a pris de même droit que le Mexique lui-même envers l'Espagne.

Pesant aux difficultés qui existent entre le Mexique et les Etats-Unis, le Président Bustamante annonce que l'arbitrage proposé ayant été délégué par le Roi de Prusse à son ministre plénipotentiaire à Washington, il est à espérer que la question qui divise les deux républiques trouvera prochainement une solution satisfaisante pour tous les intérêts.

Nous voyons par un chiffre du *Diario del Gobierno de Mexico* du 11 janvier, que Canales, se voyant serré de trop près par Arista et Bravo, s'est retiré à Goyazme Mentzen, traité entre en pourparler avec Bravo et Arista pièces de vivres. Une partie des troupes de Canales sont tombées au pouvoir de Chef Arista.

SENAT DE LA LOUISIANE.

Présidence de M. Garcie.

Séance du 19 février.

M. HOA conformément à l'avis qu'il en avait donné présente un bill qui met plus de sûreté dans les ventes opérées de l'Etat, lorsque les enfants ou autres mineurs en sont intéressés.

M. SCOTT de Félician présente un bill du même genre sur les ventes de propriétés.

M. DOWNS introduit un bill pour autoriser la vente des biens des absents dans certains cas.

M. SOBRIER présente un bill relatif qui est adopté en amendant un rapport de trois membres du Sénat chargé de préparer un projet pour l'installation de la cour d'accusation. MM. Sobrier, Hoa et Duverjé sont nommés pour composer ledit comité.

Les bills suivans, rapportés par la Chambre des Représentans en concours du Sénat, obtiennent leur première lecture, savoir :

1o Acte pour abolir l'emprisonnement pour dettes, relatif au code judiciaire, l'exécution ordonnée.

2o Acte pour modifier le code de John Cornell.

3o Acte pour pourvoir à l'éducation des enfans indigens dans la ville de Jackson, paroisse d'Est Feliciana.

4o Acte pour autoriser la construction d'un pont sur la bayou Dunac, dans la paroisse des Avoyelles, et pour d'autres objets.

5o Acte pour changer l'époque de la tenue des sessions de la Cour de District dans la paroisse de Catahoula.

6o Acte pour étendre la juridiction de la Cour de Paroisse de la paroisse de Plaquemines.

7o Acte pour établir une nouvelle paroisse sous le nom de paroisse de Kalcasiu; et

8o Acte pour créer un district de Benjamin Bryan.

Sur la motion de M. Scott, du Baton Rouge, le Sénat s'étant dispensé de ses règlemens, ce bill subit en seconde et en troisième lecture, est adopté et passé.

La résolution de M. Wilson qui accorde certaine somme à un ancien sénateur, ayant pris en considération à la troisième lecture et passe par non titre.

Les bills qui suivent sont adoptés à une seconde lecture et passent ; savoir :

1o Acte pour un ordre des pouvoirs additionnels au jury d'après de la Paroisse Concordia.

Une session additionnelle présentée par Mr. Hiriart, est adoptée et passe : elle porte que les juges des paroisses de la Pointe-Coupée et d'Ouest Baton-Rouge ne seront plus autorisés à présider les jurés de police des paroisses respectives, nonobstant toutes lois qui leur en donnent le pouvoir.

2o. Bill établissement le mode de tirage des jurés de la Cour de District.

3o. Acte pourvoyant au mode de publication des ventes de shérifs dans les paroisses de Ouachita, Carroll, Catahoula, Caddo et Union.

4o. Bill pour rapporter la 9e. section de l'acte d'incorporation de la paroisse Union et pour d'autres objets.

L'ordre spécial du jour appelle la discussion du projet de loi qui règle le mode de procédure en matière d'évictions.

Un débat s'élève entre MM. Scott, de Baton-Rouge & Hoa. M. Scott s'oppose au bill et en demande le rejet sous ce point de vue qu'il est très contraire aux habitans de la Floride. Ses objections se basent principalement sur la circonstance qu'avant le traité de St-Ildefonso de grandes étendues de terres avaient été concédées à des particuliers par le gouvernement espagnol et que depuis, une partie de ces terres avait été achetée de bonne foi par les possesseurs actuels. Si le bill passe, il soulèvera des milliers de procès ; et tous les habitans du village de Baton Rouge qui ont fait quelques dépenses de valeur sur les terrains acquis par eux *bona fide* seraient ainsi traduits devant les tribunaux, car, dans son opinion, il croit que le village est compris dans une des fortes concessions dont il parle. Des habitans prévoient incontestablement beaucoup, car ces actes très-bien que tous ceux qui font de semblables améliorations n'en reçoivent jamais la compensation. Il fera ces seules remarques et s'inscrira à d'autres sénateurs plus habiles que lui pour faire de différens amendemens.

M. HOA se déclare en faveur du projet de loi : il fait observer qu'en matière de législation on ne doit aucune importance aux intérêts sectionnels, mais s'examiner seulement les principes d'une loi sont équitables et justes pour tous.

L'honorable sénateur dit qu'il n'entre nullement dans ses goûts d'apporter des modifications aux lois générales qui nous régissent; mais que dans l'intérêt de la Floride, et en tant que la section du Code Civil qui traite des évictions ne place pas les acheteurs de bonne foi et les propriétaires réels sur un pied d'égalité parfaite, le comité judiciaire auquel ce projet de loi a été référé a cru de son devoir de soumettre un rapport favorable et de recommander l'adoption du bill.

M. Hoa fait ici observer que sous le régime de l'article du code cité auquel il a fait allusion, tout le désavantage possible est du côté du propriétaire réel, que l'acheteur de bonne foi a le droit de faire valoir ses droits pour se payer des améliorations qu'ils ont faites : que la vente, d'ordinaire a lieu au comptant, et qu'il arrive très souvent que le propriétaire n'ayant pas les fonds nécessaires pour tenir compte des améliorations, laisse exécuter le jugement dans l'intérêt exclusif de l'acquéreur de bonne foi. Il ajoute que l'objet du bill est d'établir une parfaite égalité entre le propriétaire et l'acheteur de bonne foi, car il pourvoit à ce que le produit de la vente soit à l'avenir jugé équitablement entre les deux parties intéressées.

Vers la fin de ses remarques M. Hoa ayant été appelé hors du sénat pour des affaires particulières, à la demande de M. Scott de Baton-Rouge la discussion du bill est renvoyée à demain et est fixée pour cette heure et demie du jour.

M. SCOTT de Feliciana, demande que le sénat veuille bien prendre en considération le bill qui pourvoit à la nomination de certains notaires publics; mais ayant que la lecture n'en soit faite.

Sur motion de M. Rosier, il est siège Huissier pour s'occuper d'affaires exécutives, après quoi la séance est levée et est ajournée à demain, à 10 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Mercredi, 19 Février 1840.

La Chambre n'est pas en nombre et s'ajourne à demain 10 heures A. M.

Le révérend Brechardige prêchera positivement ce soir, à 7 heures et un quart, dans l'église presbytérienne, en face du carré Lafayette.

Est décédée, le 11 de ce mois, sur son habitation à la Pointe du Chapitre, Madame Veuve Jean Pierre Lanoux, âgée de 95 ans.

Décédé hier sur à 8 heures ailquart, FELIX DEFLEY, 18 ans, corps en [illegible] chez sa mère, rue Hospital, entre Bourgogne et Rampart. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Columbiana, Barker, Havre,	L H Gale
Greiner, Hollie, Liverpool,	S & J P Whitney
Normandie, Tyson, do	do
Chenier, Vandyke, New York,	Moss & Harris
Gail. Swan, Trainer, Mobile,	J H Ashbridge

ARRIVES.

Navires Frankfield, Hutson, de 115 tonneaux, de St. Andrews, (N. B.)

Brick Celia, Sage, de Vera Cruz.

Brick Pandore, Elliott, de Tabasco.

Goel Pacifique, Pierre, de St. Hélène.

Goel. Rio Grande, Lionel, de St. Marks.

Goel. Minerva, (Esp.) Vincent, de Port Mahon.

Goel. Fancy, Bray, de Franklin, (At.)

Steamer Tombigbee, Gibbs, de Mobile.

Steamer Madison, President, de St. Louis.

Steamer St. Louis, Genvrin, de St. Louis.

Steamer North Alabama, Grier, de Vicksburg.

Steamer Queen of the West, Anshutt, de Cincinnati.

Steamer Camanche, Hinkle, de William Landing.

Steamer Jim Armstrong, Streck, de Lafour be.

Steamer Shakspeare, Wright, de William's Landing.

MEMORANDA.

Hélène, le 14 fev. près de Franklin, la goel. Fancy, un brick (non incomplet) en 15 jours de New York pour les Attakapas.

Hélène 28 janv. dans la lat. 24, 21 N. long. 71, 44, O brick ago Mohawk, de St. Kits pour Boston.

ASSOCIATION DES AMERICAINS DE NAISSANCE.

UNE assemblée des membres de cette association aura lieu ce soir à 7 heures à l'Hotel St Charles. Les membres de la Législature et les citoyens en général sont priés d'y assister.

20fev GEO. E. BUCHANAN, *Secrétaire.*

AVIS—Par suite d'une invitation de comité d'arrangement, le Président a fixé le jour de notre retraite de Washington, le père de ses pays, les membres de la société de la Bibliothèque Commerciale de la Salle Orléans, sont respectueusement invité à se rendre à 12 heures aujourd'hui, dans les salles de la nouvelle bibliothèque, à l'encouragement des rues Canal et Bourbon, à 8 heures du matin, pour se présenter à la présentation.

Par ordre du Président et du Bureau de la direction,

20fev PETER GUIDRY, *Bibliothécaire.*

AVIS IMPORTANT.—Le Dr. Alex. LION, chirurgien dentiste de la Faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son cabinet rue Royale, no. 109, encoignure Conti.

Il s'efforce de la prononcer la plus grande dans ses opérations des ratelers; est assurée aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; puisque les nouveaux procédés dont il est l'inventeur, lui permettent de poser dans la même séance des pièces artificielles de la nature la plus incorruptibles, dont il garantit la durée pendant dix ans.

L'application par lui de la pâte caoutchouc qui lui a valu une mention honorable en 1837, enlève la douleur des dents et permet de les conserver en les coiffant.

Consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 20fev

Die Mitglieder der Compagnie sind berichten sich nachstens Sonnabend den 22 Februar Morgens um 9 Uhr, in voller Uniform ohne Tornister auf dem Exerzirplatze zu versammeln, um einer Gegenübersichtsprüfung beizuwohnen.

Auf Befehl des Capitains,

20 fev J. C. WAGNER, *Obersteiger.*

GUARDIA DE JACKSON.

LA Compagnia prenderà le armi, Sabbato prossimo, 22 corrente, per ritirarsi dopo il mattino. Salute lunga di tamburo : tenuta di cerimonia.

Per ordine del Capitano,

BASSOTTI,

20 fev Sergente Foriere.

ST ORDRES GENERAUX 24

LANCIERS D'ORLEANS.

L'escadrons monte à cheval demain prochain à 7 heures et un quart, dans l'église presbytérienne, en face du carré Lafayette.

Est décédée, le 11 de ce mois, sur son habitation à la Pointe du Chapitre, Madame Veuve Jean Pierre Lanoux, âgée de 95 ans.

Décédé hier sur à 8 heures aliquart, FELIX DEFLEY, 18 ans, corps en [illegible] chez sa mère, rue Hospital, entre Bourgogne et Rampart. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Columbiana, Barker, Havre,	L H Gale
Greiner, Hollie, Liverpool,	S & J P Whitney
Normandie, Tyson, do	do
Chenier, Vandyke, New York,	Moss & Harris
Gail. Swan, Trainer, Mobile,	J H Ashbridge

ARRIVES.

Navires Frankfield, Hutson, de 115 tonneaux, de St. Andrews, (N. B.)

Brick Celia, Sage, de Vera Cruz.

Brick Pandore, Elliott, de Tabasco.

Goel Pacifique, Pierre, de St. Hélène.

Goel. Rio Grande, Lionel, de St. Marks.

Goel. Minerva, (Esp.) Vincent, de Port Mahon.

Goel. Fancy, Bray, de Franklin, (At.)

Steamer Tombigbee, Gibbs, de Mobile.

Steamer Madison, President, de St. Louis.

Steamer St. Louis, Genvrin, de St. Louis.

Steamer North Alabama, Grier, de Vicksburg.

Steamer Queen of the West, Anshutt, de Cincinnati.

Steamer Camanche, Hinkle, de William Landing.

Steamer Jim Armstrong, Streck, de Lafour be.

Steamer Shakspeare, Wright, de William's Landing.

MEMORANDA.

Hélène le 14 fev. près de Franklin, la goel. Fancy, un brick (non incomplet) en 15 jours de New York pour les Attakapas.

Hélène 28 janv. dans la lat. 24, 21 N. long. 71, 44, O brick ago Mohawk, de St. Kits pour Boston.

ASSOCIATION DES AMERICAINS DE NAISSANCE.

UNE assemblée des membres de cette association aura lieu ce soir à 7 heures à l'Hotel St Charles. Les membres de la Législature et les citoyens en général sont priés d'y assister.

20fev GEO. E. BUCHANAN, *Secrétaire.*

AVIS—Par suite d'une invitation de comité d'arrangement, le Président a fixé le jour de notre retraite de Washington, le père de ses pays, les membres de la société de la Bibliothèque Commerciale de la Salle Orléans, sont respectueusement invité à se rendre à 12 heures aujourd'hui, dans les salles de la nouvelle bibliothèque, à l'encouragement des rues Canal et Bourbon, à 8 heures du matin, pour se présenter à la présentation.

Par ordre du Président et du Bureau de la direction,

20fev PETER GUIDRY, *Bibliothécaire.*

AVIS IMPORTANT.—Le Dr. Alex. LION, chirurgien dentiste de la Faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son cabinet rue Royale, no. 109, encoignure Conti.

Il s'efforce de la prononcer la plus grande dans ses opérations des ratelers; est assurée aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; puisque les nouveaux procédés dont il est l'inventeur, lui permettent de poser dans la même séance des pièces artificielles de la nature la plus incorruptibles, dont il garantit la durée pendant dix ans.

L'application par lui de la pâte caoutchouc qui lui a valu une mention honorable en 1837, enlève la douleur des dents et permet de les conserver en les coiffant.

Consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 20fev

Die Mitglieder der Compagnie sind berichten sich nachstens Sonnabend den 22 Februar Morgens um 9 Uhr, in voller Uniform ohne Tornister auf dem Exerzirplatze zu versammeln, um einer Gegenübersichtsprüfung beizuwohnen.

Auf Befehl des Capitains,

20 fev J. C. WAGNER, *Obersteiger.*

GUARDIA DI